

LETTRE AUX ACTIONNAIRES

SPÉCIALE AUGMENTATION DE CAPITAL
10 OCTOBRE 2016



JEAN-FRANÇOIS MOUNEY,
PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

CHERS ACTIONNAIRES,

En mars dernier, Genfit a annoncé le recrutement du premier patient dans l'étude clinique de Phase III RESOLVE-IT, qui, comme vous le savez, désigne l'essai pivot de la dernière phase du développement d'elafibranor, notre candidat-médicament le plus avancé, dans la NASH.

Sur la base des premiers résultats intermédiaires qui, selon nos prévisions, devraient intervenir fin 2018 – début 2019, cet essai devrait conduire, si comme nous l'espérons ces résultats sont positifs, à une autorisation conditionnelle de mise sur le marché du candidat-médicament au cours du second semestre 2019 ou du premier semestre 2020.

Elafibranor deviendrait ainsi en 2020 l'un des tout premiers, si ce n'est le premier médicament indiqué et commercialisé dans cette pathologie du foie, sur un marché encore vierge de tout traitement alors même que les données épidémiologiques montrent que les besoins médicaux sont considérables.

Si nous sommes à la fois très fiers du chemin accompli jusque-là avec elafibranor et conscients, avec d'autres, de porter les espoirs des nombreux patients atteints de NASH, vous savez également que nos projets ne se limitent pas à ce développement.

Ainsi, dans la NASH, nous nous sommes engagés dans un programme de découverte et de développement de biomarqueurs propriétaires que nous avons prévu d'accélérer et d'amplifier ; car nous pensons que c'est un élément clé dans l'identification non invasive et donc plus aisée des patients qui devront être traités.

Concernant toujours elafibranor, vous savez également que nous attendons un feu vert réglementaire pour lancer un essai de phase II

dans la Cholangite Biliaire Primitive ; une pathologie qui affecte les canalicules biliaires intra-hépatiques pour laquelle les traitements disponibles paraissent largement imparfaits.

Nous pensons enfin que nous aurons réuni dans les prochains mois les éléments qui compléteront les données prometteuses que nous avons accumulées dans le cadre de nos programmes TGFTX4 et TGFTX1 pour envisager d'engager début d'année prochaine un développement clinique de Phase II pour le premier et des études précliniques réglementaires pour le second.

Genfit se prépare donc, avec ces futurs projets, à une nouvelle phase de croissance qui nécessitera des moyens financiers à hauteur de ces ambitions.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la participation d'investisseurs spécialisés à notre placement privé du 6 octobre dernier et de la confiance qu'ils ont témoignée dans ce projet à cette occasion. Ce placement a en effet permis de lever 33,9 millions d'euros que nous allons consacrer à cette nouvelle phase du développement de notre Société.

Au-delà de ce premier succès, et parce que nous n'oublions pas que c'est votre soutien qui a permis de créer ces opportunités de croissance, nous avons souhaité vous associer à cette nouvelle étape en lançant une augmentation de capital avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS) d'un montant d'environ 44,6 millions d'euros.

Nous espérons ainsi, grâce à ces deux opérations, continuer à créer de la valeur dans la perspective des accords de licence que nous aurons à négocier.

Au titre de cette opération d'augmentation de capital avec DPS, vous bénéficiez, pour chaque action détenue en date du 13 octobre 2016, d'un DPS qui vous permet de souscrire des actions nouvelles pour un prix de 14,30 euros par action, à raison de 1 action nouvelle pour 9 DPS.

Sachez que tous les membres du Directoire soutiendront cette opération en exerçant la totalité de leurs DPS ; Biotech Avenir réinvestissant quant à elle le produit de la cession d'une partie des DPS qui lui seront octroyés.

Cette opération s'adresse tout particulièrement à nos actionnaires individuels, que je remercie pour leur confiance et leur soutien depuis souvent de longues années.

Jean-François Mouney,
Président du Directoire

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

Du 14/10/2016 au 24/10/2016

1 action nouvelle au prix de 14,30€
pour **9 actions existantes**

→ **9 DPS = 1 action nouvelle**

ASSOCIER NOS ACTIONNAIRES À L'OPÉRATION

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires est une des composantes de la levée de fonds globale de 78,5 millions d'euros environ visant à financer notamment la dernière phase du développement clinique d'elafibranor dans la NASH et l'avancement de ses autres programmes propriétaires.

En tant qu'actionnaire de Genfit vous recevrez le 14 octobre 2016 un droit préférentiel de souscription pour chaque action que vous détenez en date du 13 octobre 2016 «Record date». L'exercice de ce droit vous donne priorité pour participer à l'augmentation de capital, et vous permet de maintenir votre participation dans le capital de Genfit (hors effets de dilution liée à l'augmentation de capital par placement privé réalisée le 6 octobre 2016).

Montant global des opérations sur le capital : 78,5 M€€viron

**Augmentation de capital sans DPS
de 33,9 M€, par placement privé**

**Augmentation de capital avec DPS de 44,6 M€€
destinée en priorité aux actionnaires existants**

MODALITÉS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC DPS

→ MONTANT

Le montant de l'augmentation de capital avec DPS est de 44,6 M€
À titre indicatif, un actionnaire détenant 1% du capital de la société avant les deux opérations (placement privé et augmentation de capital avec DPS) et ne souscrivant à aucune d'entre elles verrait sa participation diluée à 0,94% du capital après l'opération par placement privé et à 0,85% après l'augmentation de capital avec DPS.

→ PRIX D'ÉMISSION

14,30€ par action nouvelle, soit une décote de 32,6% par rapport au cours de clôture de l'action Genfit le 7 octobre 2016, et de 30,4% par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit à cette même date.

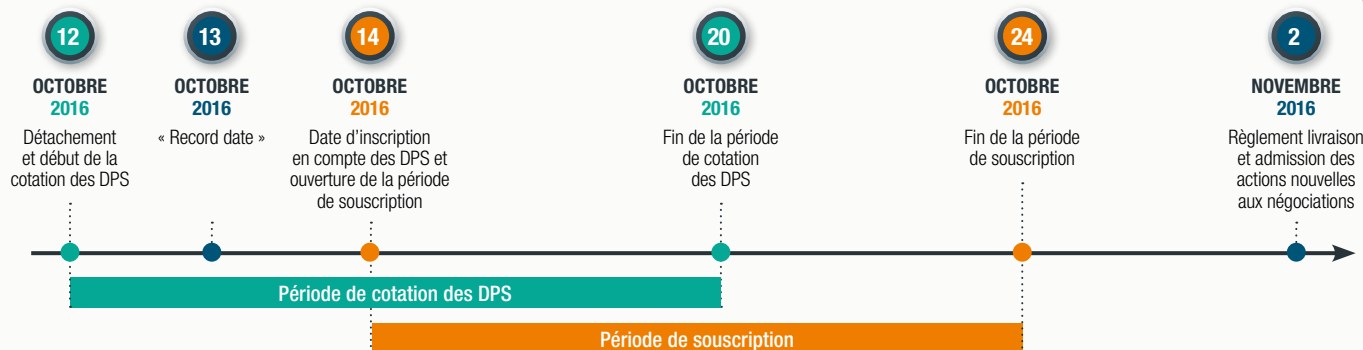
→ DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (DPS)

Dans le cadre de l'harmonisation du traitement des opérations sur titres au sein de l'Union Européenne, les DPS seront désormais admis à la cotation 2 jours de bourse avant leur date de distribution effective.

- Ainsi, un DPS détachera de chaque action détenue à l'issue de la séance de bourse du 11 octobre 2016 et sera matérialisé sur une ligne distincte. Les DPS seront cotés et négociables à compter du 12 octobre 2016 jusqu'au 20 octobre 2016 inclus sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0013210648.

- Les DPS seront inscrits en compte dès le 14 octobre 2016 (date de distribution effective) et vous pourrez les exercer du 14 octobre au 24 octobre 2016 inclus.
- Lors de la période de souscription 9 DPS détenus ou achetés donneront droit de souscrire à 1 action nouvelle.
- La période de souscription s'étendra du 14 au 24 octobre 2016 inclus.

→ CALENDRIER



IMPORTANT

- Nouvelles règles de place : vous avez jusqu'au 20 octobre 2016 pour acheter ou vendre des DPS, au-delà vous pourrez seulement les exercer jusqu'au 24 octobre 2016.
- À l'issue de la séance du 24 octobre 2016, vos DPS non exercés seront caducs.
- La vente des DPS est soumise aux prélèvements sociaux, à la fiscalité des plus-values de cession de valeurs mobilières et aux frais d'intermédiaires financiers.
- Le simple exercice des DPS pour la souscription d'actions nouvelles n'entraîne pas d'imposition.
- Veuillez vous rapprocher de votre conseiller financier habituel pour vous informer de la fiscalité s'appliquant à votre cas particulier.



COMMENT PARTICIPER ?

Chaque actionnaire sera crédité sur son compte titres d'un DPS par action détenue.

- > Si vos actions sont détenues au nominatif pur, vous recevrez un courrier de Société Générale Securities Services.
- > Si vos actions sont au porteur ou au nominatif administré, vous serez informé par votre intermédiaire financier de la mise à disposition des DPS et des modalités de participation à l'opération.

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER À L'OPÉRATION

- 1 Vous exercez vos DPS, pendant la période de souscription, soit du 14 octobre au 24 octobre 2016 inclus, pour souscrire, à titre irréductible, des actions nouvelles à raison d'une action nouvelle pour 9 DPS détenus. Vous pouvez également acheter des DPS en bourse si vous souhaitez souscrire à plus d'actions à titre irréductible.
- 2 En complément, vous pouvez également souscrire à titre réductible et donc participer à l'opération au-delà de l'exercice de vos DPS, en passant un ordre d'achat de titres complémentaire pour un prix identique de 14,30€ par action. Cet ordre pourra être réduit en fonction de la demande totale exprimée et de votre participation au capital.

Attention : vous ne pouvez souscrire à titre réductible que si vous avez d'abord souscrit à titre irréductible.

VOUS NE SOUHAITEZ PAS PARTICIPER À L'OPÉRATION

- 1 Vous vendez tout ou partie de vos DPS et touchez le produit de la vente au prix auquel ils auront été négociés sur le marché (net des frais prélevés par votre intermédiaire financier).
- 2 Vous ne vendez pas vos DPS durant la période de cotation ni ne les exercez, pendant la période de souscription, ceux-ci deviendront caducs et perdront toute valeur.

Avertissement

Ce document ne constitue pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/EC. Il ne doit pas être diffusé sans l'accord exprès et écrit de GENFIT.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce document dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquences, les personnes présentes dans ces pays et dans lesquels le présent document est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

En tout état de cause, le présent document ne peut être publié, diffusé ou distribué directement ou indirectement dans le territoire des Etats Membres de l'Espace Economique Européen autres que la France et, en particulier, au Royaume Uni, aux Etats Unis d'Amérique, au Canada, en Australie et au Japon.

Le Prospectus ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») le 7 octobre 2016, composé du document de référence de GENFIT enregistré auprès de l'AMF le 29 juin 2016 sous le numéro R.16-062, de l'actualisation du Document de Référence de la Société, déposée auprès de l'AMF le 5 octobre 2016 sous le numéro D.16-0537-A01 et d'une Note d'Opération (incluant le résumé du Prospectus) relative aux modalités de l'offre, est disponible sans frais au siège social de la Société, Parc Eurasanté, 885, avenue Eugène Avinée, 59120 Loos (www.genfit.fr) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Déclarations prospectives

Cette lettre contient des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux décrits, induits ou anticipés dans les dites déclarations prospectives. Ces aléas et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, y compris dans le domaine des biomarqueurs, au progrès et aux résultats de l'essai clinique RESOLVE-IT, aux examens et autorisations d'autorités réglementaires comme la FDA et l'EMA concernant notamment elafibranor dans la NASH, la CBP et d'autres indications, ainsi que les biomarqueurs développés par la Société, au succès d'une stratégie d'in-licensing, à la réussite de l'Augmentation de Capital avec DPS, à la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement, ainsi qu'à ceux développés à la section 7 « Principaux Risques et incertitudes » du Rapport d'Activité et Financier semestriel au 30 juin 2016 et dans le Prospectus disponibles sur le site Internet de GENFIT (www.genfit.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org). Sous réserve de la réglementation applicable, la Société ne prend aucun engagement de mise à jour ou de révision des informations contenues dans ce communiqué.

POUR EN SAVOIR

Tous les documents relatifs à cette opération sont disponibles sur le site <https://investir.genfit.fr>

Un numéro dédié est également à votre disposition

0 805 651 206 Service & appel gratuits

Service du nominatif pur
Société Générale Securities Services
+33 (0)2 51 85 67 89

FICHE D'IDENTITÉ

Code ISIN : FR0004163111

Mnémonique : GNFT

INDICES : SBF 120, CAC MID 60,
CAC MID & SMALL, NEXT Biotech

Code ISIN des DPS : FR0013210648

LES QUESTIONS QUE VOUS POURRIEZ VOUS POSER

1 En tant qu'actionnaire, comment vais-je être informé(e) de l'opération d'augmentation de capital avec DPS ?

Vous recevrez un avis d'opération sur titres soit de votre intermédiaire financier soit de Société Générale Securities Services selon le mode de détention de vos titres. Le nombre de DPS que vous détenez sera précisé sur cet avis.

2 Comment est déterminé le nombre de DPS que je possède ?

Le nombre de DPS qui vous sera livré sur votre compte le 14 octobre 2016, dépendra du nombre d'actions Genfit que vous détenez à l'issue de la journée comptable du 13 octobre 2016 (« Record date ») (1 action existante = 1 DPS).

3 Que dois-je faire si mes actions sont réparties sur plusieurs comptes ou chez plusieurs intermédiaires financiers ?

Les DPS ne peuvent être exercés que compte par compte. Vous devez souscrire auprès de chaque établissement financier pour la partie des DPS détenus dans leurs livres.

4 Que faire si je reçois un nombre de DPS qui n'est pas un multiple de 9 pour souscrire à l'augmentation de capital ?

Deux possibilités envisageables :

- Acheter en bourse le nombre de DPS vous permettant d'obtenir un multiple de 9.
- Exercer vos DPS à hauteur du multiple de 9 et vendre le surplus de DPS.

Si vous ne cédez pas votre surplus de DPS, ceux-ci perdront toute valeur à l'issue de la période de souscription.

5 Que dois-je faire si je veux souscrire plus d'actions que celles auxquelles mes DPS me donnent droit, sans acheter de DPS sur le marché ?

Vous pouvez souscrire à titre réductible un nombre d'actions au-delà de celles que vous souscrivez à titre irréductible. En revanche, vous n'avez aucune garantie de les obtenir en totalité ou même partiellement. Cela dépendra du nombre d'actions qui n'auront pas été souscrites à titre irréductible. Cependant, vous ne pouvez souscrire à titre réductible que si vous avez d'abord souscrit à titre irréductible.

6 Quand devrai-je payer le prix de souscription des actions nouvelles que je souscris dans le cadre de l'augmentation de capital avec DPS ?

Vous devrez effectuer le paiement le jour même de votre souscription. Le montant de votre règlement doit être égal à la totalité de votre souscription à titre irréductible et réductible. Si le nombre d'actions souscrites à titre réductible n'a pu vous être attribué, le montant correspondant vous sera remboursé, sans intérêt, par votre intermédiaire financier.

7 Suis-je obligé d'exercer mes DPS ?

Non. Les DPS sont un droit dont vous bénéficiez. Si vous ne les exercez pas ou ne les vendez pas avant la fin de la période de souscription, soit le 24 octobre 2016 inclus, ceux-ci perdront toute valeur.

8 Aurai-je des frais à payer ?

Cela dépend de votre intermédiaire financier. Renseignez-vous auprès de celui-ci. Si vous êtes actionnaire au nominatif pur, vous ne supporterez aucun frais pour l'exercice et l'achat ou la vente des DPS.

9 L'exercice des DPS est-il imposé ?

Le simple exercice des DPS pour la souscription d'actions nouvelles n'entraîne pas d'imposition.

10 Comment serai-je imposé en cas de vente des DPS qui m'ont été attribués ?

La plus-value est égale à leur prix de vente sur le marché et est imposée selon le régime des plus-values mobilières.

11 Les actions nouvelles seront-elles inscrites sous la même forme que les actions existantes ?

- Pour les actionnaires au nominatif pur, les actions nouvelles seront livrées sous la même forme, c'est-à-dire au nominatif pur.
- Les actions nouvelles issues de DPS détachés d'actions anciennes au porteur ou au nominatif administré seront livrées au porteur.

12 Je détiens mes actions Genfit dans un Plan d'Épargne en Actions (PEA), comment puis-je souscrire ?

Les DPS sont détachés et exerçables dans votre PEA. Vous pouvez ainsi souscrire des actions nouvelles en utilisant exclusivement les liquidités figurant sur le compte espèces de votre PEA. Elles seront livrées dans votre PEA. Si vous vendez des DPS dans votre PEA, le montant de la vente alimentera le compte espèces du PEA. En revanche, il n'est pas possible d'acheter des DPS dans votre PEA.

Découvrez d'autres questions sur <https://investir.genfit.fr>

NOUS CONTACTER

✉ Parc Eurasanté
Lille Métropole
885, avenue Eugène Avinée
59120 Loos
France

☎ +33 (0)3 2016 4000

🌐 www.genfit.fr

@ investors@genfit.com